Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611137-DE

2026/11/137

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 9 octobre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents (26) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
M.	FROC	Dominique
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen
Mme	TALBOT	Céline

M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
Mme	DELAGE	Camille
M.	PASQUET	Martin
Mme	MACE	Marine
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (1) dont (1) pouvoir :
Monsieur CHAPELLE Matthieu a donné pouvoir à M. BRARD Mickaël

Absent (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur PASQUET Martin

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611137-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.11.137

11– ZAC DE LA PRAIRIE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 relatif aux délibérations du conseil municipal ;
Vu la délibération n°2022.1.04 du 27 janvier 2022 confiant la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la ZAC de la prairie à Orchestr'am du Pays de fougères,
Monsieur le Maire explique qu'une convention a été conclue avec Orchestr'am le 7 février 2022 comprenant différentes missions énumérées à l'article 1 :

- **TRANCHE FERME :**

 Partie 1 : Constitution des pièces administratives
 - Rédaction du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) ;
 - Rédaction des pièces nécessaires à l'instruction des permis de construire et à la vente des lots.

 Partie 2 : Commercialisation
 - **Volet 1** : Constitution du dossier de commercialisation ;
 - **Volet 2** : Commercialisation des lots.

 Partie 3 : Bilan financier de la ZAC
 - Mise à jour du bilan d'opération prévisionnel pour aider à la détermination des prix de vente des lots.

- **TRANCHE OPTIONNELLE 1 : Mise en place d'une démarche de communication**
 - Accompagnement pour la mise en place d'une démarche de communication.

- **TRANCHE OPTIONNELLE 2 : Mise à jour du bilan d'opération**
 - Mise à jour trimestrielle du bilan d'opération.

Suite à des négociations, il a été envisagé d'établir un avenant à cette convention afin que seule la commercialisation, en cours, du lot 1-27 soit couverte par cette convention à l'avenir.
Les lots 1-02, 1-10, 1-17, 1-20, 1-22, 1-29, 1-32 et 1-33 seront exclus de cette convention et feront l'objet d'une devis à part avec le même prestataire. Ceci représente une économie de 1 000 € par vente de lots.
Le panneau à l'entrée de la ZAC sera à revoir. L'idéal serait qu'il soit perpendiculaire à la rue et imprimé des deux côtés.
Pour cela il est envisagé une modification de l'article 1 en ces termes :

- **TRANCHE FERME :**

 Partie 1 : Constitution des pièces administratives
 - Rédaction du Cahier des Charges de Cession de Terrain (CCCT) ;
 - Rédaction des pièces nécessaires à l'instruction des permis de construire et à la vente des lots.

 Partie 2 : Commercialisation
 - **Volet 1** : Constitution du dossier de commercialisation ;
 - **Volet 2** : Commercialisation du lot 1-27.

 Partie 3 : Bilan financier de la ZAC
 - Mise à jour du bilan d'opération prévisionnel pour aider à la détermination des prix de vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Orchestr'am ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20261015-DCM202611137-DE

CHARGE Monsieur le Maire de procéder aux formalités administratives et comptables nécessaires, et notamment à la transmission de la présente délibération au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Martin PASQUET